

# CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

## Séance du mardi 03 mai 2016

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 03 mai 2016, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOIN, Jessica DEVÉ, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE (procuration Jean-Claude LECONTE), Raymond ROBIN (procuration Christian MONTCUIT).

### **I. Élection du secrétaire**

Jean-Claude LECONTE a été élu secrétaire.

### **II. Procès-verbal de la séance du mercredi 23 mars 2016**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **III. Aménagement d'un busage devant l'entrée du VTF le Senéquet**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de l'impossibilité d'un busage à l'entrée du VTF le Senéquet, suite à la suppression d'un tronçon d'eaux pluviales inondant.

Il informe le conseil municipal de la possibilité de remplacer les buses par un caniveau. Il présente le devis de l'entreprise FATOUT, pour un montant de 3 687 € TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis susvisé et charge le maire-adjoint d'ordonner l'exécution des travaux.

### **IV. Aménagement d'un busage au lotissement de Grouchy**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal les problèmes d'évacuation des eaux pluviales posés au lotissement de Grouchy, à hauteur de la propriété de monsieur et madame Marc COATANOAN, suite à l'aménagement de deux parcelles de terrain en amont.

Il propose l'aménagement d'un caniveau sur 25 mètres et indique qu'il a reçu deux devis émanant des entreprises LEHODEY (1 596€ TTC) et FATOUT (1 332 € TTC). Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise FATOUT, à l'unanimité.

### **V. Travaux de peinture extérieure au groupe scolaire**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal sa décision de repeindre les poteaux métalliques du groupe scolaire. Il présente le devis de l'entreprise LEPILEUR, s'élevant à 2 537.29€ TTC. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **VI. Travaux de peinture extérieure des vestiaires du stade**

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal la demande exprimée par Alain MARIE au nom de l'AJB de repeindre les extérieurs des vestiaires, et inscrite au budget.

Il présente le devis de l'entreprise LEPILEUR pour un montant de 6 007.37€ TTC, pour une superficie totale de 169 m2. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **VII. Rapport de la réunion conjointe des commissions de l'urbanisme et des travaux**

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, présente les rapports de la réunion conjointe des commissions de l'urbanisme et des travaux, à propos de l'aménagement d'une salle de convivialité et d'un local technique sur le terrain des Michaux. Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer un appel à la concurrence pour le choix d'un architecte pour chacun des projets. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Thierry MOURLON s'étonne que l'aménagement de la nouvelle cantine ne fasse pas également l'objet d'un appel à la concurrence dès maintenant, alors qu'on en parle depuis très longtemps. Le maire rappelle que la nouvelle cantine reste la priorité numéro un. Il charge Christian GOUX de réunir la commission de l'urbanisme dès qu'il aura pris connaissance du rapport de monsieur Pierre VOGT sur ce projet.

### **VIII. Implantation de la table d'orientation**

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de placer la table d'orientation intercommunale au sud du restaurant « le Grand Herbet », en limite séparative, de façon à laisser le libre accès aux enrochements en cas de travaux à leur endroit.

# CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

## Séance du mardi 03 mai 2016

### IX. Convention avec la commune de Saint-Malo-de-la-Lande pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, donne lecture de la délibération par laquelle le conseil municipal de la commune de Saint-Malo-de-la-Lande, dans sa séance du 11 mars dernier, a donné son accord pour l'établissement d'une convention avec la commune de Blainville-sur-mer afin que celle-ci prenne en charge l'instruction de ses dossiers d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et charge le maire-adjoint de l'établissement et de la signature de la convention précitée.

### X. Compte-rendu du comité d'animation « Tour de France »

Valérie RENOUF présente le projet de manifestation pour fêter le passage du tour de France dans la commune.

Dès 11h, le samedi 2 juillet 2016, plusieurs animations seront proposées sur le terrain de football :

- des jeux pour les enfants avec un goûter offert par CARREFOUR MARKET ;
- des stands avec la SNSM, l'office du tourisme, CASAMER, l'association des parents d'élèves du RPI Blainville/St-Malo-de-la-Lande ;
- une dégustation d'huitres offertes par le GIE BLAINVILLAZAC.

La restauration sera possible sur place, organisée par les commerçants de Blainville-sur-mer. Chacun pourra néanmoins apporter son pique-nique.

Et bien d'autres projets qui peuvent encore fleurir.

Valérie RENOUF remercie l'AJB pour son accueil et rappelle que, sans eux, l'organisation aurait été plus compliquée. Elle remercie également ses collègues du conseil municipal qui ont bien voulu s'investir dans ce projet.

Elle précise qu'elle est disponible et peut répondre à toutes les questions. Cela évitera de colporter de fausses informations et de créer un climat délétère.

Enfin, elle rappelle que les communes de St-Malo-de-la-Lande et d'Agon-Coutainville sont partenaires et que l'objectif est de proposer une animation festive.

### XI. Vote de l'arrêté préfectoral de périmètres du futur EPCI du Coutançais

Le conseil municipal de Blainville-sur-mer, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'arrêté de monsieur le préfet de la Manche, daté du 04 avril 2016, et fixant le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu du projet de fusion de la communauté de communes du Bocage Coutançais, de Montmartin-sur-mer et de Saint-Malo-de-la-Lande.

### XII. Informations sur l'avenir intercommunal en débats

Valérie RENOUF, Christian GOUX et Michel BOIVIN rendent compte aux conseillers municipaux des premières réunions de travail en vue de la fusion de la communauté de communes du Bocage Coutançais, de Montmartin-sur-mer et de Saint-Malo-de-la-Lande.

### XIII. Échanges de vues avec la commune sœur de Saint-Malo-de-la-Lande pour un projet de commune nouvelle

Le maire informe le conseil municipal de l'intention de monsieur le maire de Saint-Malo-de-la-Lande d'organiser une réunion pour discuter de l'éventuelle fusion de la commune de Saint-Malo-de-la-Lande avec notre commune. Il rappelle les nombreux et divers liens unissant déjà nos deux communes et tiendra le conseil municipal informé des suites de cette intention.

### XIV. Location du terrain communal de la plage de Gonneville au GIE BLAINVILLAZAC

Le maire rappelle que le GIE BLAINVILLAZAC est propriétaire d'un local technique construit à la plage de Gonneville. Il propose l'établissement d'un bail pour le terrain loué, dans les mêmes conditions que les baux des terrains sur lesquels sont édifiés les cabanes et cabines de plage, soit : **terrain bâti : 6.40 m X 3.40 m : 21.76 m<sup>2</sup> X 11 € = 239 € de loyer annuel.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge le maire de l'établissement du bail correspondant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### XV. Questions diverses

#### 1. Construction d'un sanitaire public et requalification de la façade de la mairie – maîtrise d'œuvre

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, présente la proposition de Bernard VIMOND, architecte DPLG, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un sanitaire public et la requalification de la façade du bâtiment de l'ancienne mairie, pour un total d'honoraires estimé à 8 400 € HT (montant de travaux de référence estimé à 41 900 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition susvisée et charge le maire-adjoint du suivi de cette affaire.

#### 2. Alimentation en électricité pour la fête de la musique

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux explique qu'afin d'avoir toutes les garanties de sécurité et de fiabilité pour alimenter la scène, il est nécessaire d'établir un branchement à la cantine prolongé par un câble et une armoire de 6 prises sécurisées jusqu'au site. Cet investissement pourra, bien entendu, servir plusieurs années et pour d'autres occasions si nécessaire.

# CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

## Séance du mardi 03 mai 2016

Il présente les devis suivants :

- Sylvain BAUDOUIN : 2 105.16 € TTC
- Laurent LECOEUR : 2 351.65 € TTC
- HOPQUIN électricité : 5 523.60 € TTC

Le conseil municipal, considérant que la proposition de Sylvain BAUDOUIN est la plus avantageuse, accepte son devis et charge le maire-adjoint du suivi de cette affaire.

### **3. Visite de monsieur le préfet de la Manche**

Le maire rend compte au conseil municipal de la visite de monsieur le préfet sur l'ensemble du territoire communal, le mercredi 13 avril dernier, de 14h30 à 19h15. A l'instar des adjoints et conseillers municipaux présents, il en conserve un excellent souvenir et a pu vérifier, dès le lendemain, les premières retombées concrètes de cette visite en matière de défense contre la mer et d'urbanisme.

### **4. Renforcement du personnel à la cantine scolaire**

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe aux affaires scolaires, explique qu'il conviendrait de renforcer le personnel intervenant à la cantine pour la préparation des repas. Elle propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Le conseil municipal donne son accord de principe et charge la maire-adjointe de faire une proposition détaillée lors de la prochaine réunion.

### **5. Défense contre la mer**

Après le rapport de Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, sur sa visite à Saint-Malo avec un élu d'Agon-Coutainville pour examiner un dispositif de défense contre la mer à l'aide de pieux hydrauliques, le maire rappelle au conseil municipal que ce type de défense est à l'étude, en partenariat avec les communes d'Agon-Coutainville et de Gouville-sur-mer. Dans l'attente des résultats de cette étude, le maire propose au conseil municipal un rechargement substantiel en sable à la plage de Gonnevill, de part et d'autre de la cale d'accès à la mer, dès juin 2016, puis une refonte des fascines à l'automne 2016.

Le conseil municipal donne son accord et choisit l'entreprise FATOUT pour poursuivre une opération commencée en 2015.

### **6. Avantage en nature – logement du camping municipal de la Melette**

Le maire rappelle que, depuis 1997, Florence HALLEY, la responsable du camping municipal, bénéficie d'un avantage en nature pour le logement qu'elle occupe par nécessité absolue de service. Cet avantage est acquis pour l'année entière afin d'assurer la surveillance ou gardiennage des lieux pendant la période hivernale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme que l'avantage logement dont bénéficie madame Florence HALLEY est évalué forfaitairement, en application de l'article 2 de l'arrêté du 10 décembre 2002, et que le nombre de pièces principales d'habitation du logement du camping est de 4 ;
- souligne que madame Florence HALLEY ne peut accomplir son activité sans être logée au camping et que, de ce fait, la valeur de l'avantage de logement subit un abattement pour sujétions de 30% sur l'évaluation forfaitaire ;
- précise que le barème relatif à l'évaluation forfaitaire de l'avantage en nature logement tient compte de la revalorisation du plafond mensuel de sécurité sociale ;
- charge le maire d'accomplir les formalités nécessaires et l'autorise à signer tous actes se rapportant à cette question.

### **7. Budget assainissement 2016 – modification des inscriptions budgétaires**

Le maire indique que, suite à une erreur dans la saisie des inscriptions budgétaires des amortissements, il convient de les modifier comme suit :

compte 2315 : - 26.52 €  
compte 28158-040 : - 26.52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications des inscriptions budgétaires susvisées.

### **8. Rapport de la réunion du groupe de travail sur les dépôts de coquilles et de vases**

Danielle LEBARBIER donne lecture du rapport de la réunion qui s'est tenue le mardi 26 avril dernier, avec les représentants de la municipalité et les professionnels de la conchyliculture afin d'échanger sur la problématique du dépôt et du traitement des coquilles et des vases. Étaient présents :

- Christian Goux, Danielle Lebarbier, Jean-Claude Leconte, Gilbert Vivier pour la commune de Blainville-sur-mer
- Françoise K'Dual pour la commune de Gouville-sur-mer
- Manuel Savary pour le comité régional de la conchyliculture Normandie/Mer du Nord
- Jean-Pierre Devé pour le GIE d'Agon-Coutainville
- Benoît Clouet, Véronique Dalarun, Louis Teyssier pour le GIE BLAINVILLAZAC (zone conchylicole de Blainville-sur-mer)
- Jean Lafosse président de la CABANOR
- Olivier Richard, directeur du SMEL de Blainville-sur-mer.

Jean-Claude LÉCONTE rappelle la réunion du 3 novembre 2015 à l'issue de laquelle il avait été décidé d'une nouvelle réunion début 2016. Un courrier a été adressé à tous les professionnels afin de les sensibiliser au problème du stockage des coquilles et vases conchylicoles.

## **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

### **Séance du mardi 03 mai 2016**

Après la fermeture de l'aire de stockage dans la zone des polders, un dépôt transitoire à l'emplacement de l'ancienne sablière est actuellement utilisé. Celui-ci se situe sur le DPM et n'a donné lieu à aucune autorisation officielle. N'étant pas sur le domaine communal, la municipalité n'a aucune compétence pour intervenir.

Gilbert VIVIER indique que la séparation des vases et coquilles n'est pas toujours respectée et que les pancartes sont arrachées.

Louis TEYSSIER intervient pour rappeler le poids en matière économique et d'emplois que représente la profession et la nécessité d'avoir une aire de stockage pérenne.

Christian Goux précise que l'ouverture d'un site dans les polders est difficilement envisageable, ceux-ci étant en zone humide.

Manuel Savary indique que le terme « déchet » n'est pas approprié, les vases et coquilles étant des sous-produits ou co-produits conchylicoles. Actuellement le CRC travaille sur la valorisation de ces co-produits, le résultat de cette étude est prévu au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Après différents échanges il est décidé :

- 1) qu'une demande d'AOT pour stockage des sous-produits conchylicoles sera déposée par le CRC auprès des services concernés, et qu'en cas d'autorisation, la redevance appelée sera entièrement à la charge des professionnels ;
- 2) qu'une réunion sur place avec les représentants de la municipalité et des professionnels afin de délimiter les zones de stockage devra intervenir très prochainement, des pancartes seront posées.
- 3) qu'une auto surveillance sera organisée par les professionnels, un représentant par zone sera désigné, ils seront les interlocuteurs avec les représentants de la mairie.
- 4) qu'une charte de « bonne conduite » sera adressée à tous les professionnels par le CRC.
- 5) une nouvelle réunion devra être organisée dans 6 mois.

#### **9. Rapport de la réunion du groupe de travail sur le réseau de rejet d'eau de mer de la zone conchylicole communale**

Danielle LEBARBIER donne lecture du rapport de la réunion qui s'est tenue le mardi 26 avril dernier, avec les représentants de la municipalité et les professionnels du GIE BLAINVILLAZAC afin d'échanger sur le projet de règlement du réseau de rejet d'eau de mer sur la zone conchylicole communale. Étaient présents :

- Christian Goux, Danielle Lebarbier, Jean-Claude Leconte, Gilbert Vivier pour la commune de Blainville-sur-mer
- Benoît Clouet, Véronique Dalarun, Louis Teyssier, représentants du GIE BLAINVILLAZAC
- Olivier Richard directeur du SMEL de Blainville-sur-mer

Jean-Claude LÉCONTE rappelle le document établi par monsieur Vogt en janvier 2013, lors de la demande d'autorisation de rejet en mer des effluents de la zone d'activité conchylicole communale. Il précise que le réseau est propriété de la commune et qu'actuellement son entretien est supporté par la municipalité (nettoyage du réseau par une entreprise d'hydrocurage, curage manuel du bac décanteur et de l'exutoire effectués par l'employé communal).

La réglementation actuelle interdit le rejet des eaux de cuisson à la mer. Les entreprises pratiquant l'activité de cuisson doivent obligatoirement s'équiper d'installations réglementaires afin de rejeter les eaux de cuisson dans le réseau d'assainissement.

Malgré le renforcement de l'alimentation en eau de mer (nouveau pompage en mer), le cabinet Vogt a estimé que le réseau des rejets était suffisamment dimensionné pour absorber les eaux conchylicoles et pluviales.

Une nouvelle convention de mise à disposition doit être établie entre le propriétaire du réseau et les utilisateurs. Le coût des charges résultant de travaux et d'entretien devront être clairement définies et réparties.

Louis Teyssier indique qu'actuellement 2 GIE occupent la zone conchylicole, ils doivent prochainement fusionner. Une assemblée générale se tiendra à l'issue de cette fusion.

Les représentants de la municipalité demandent que soient proposées aux votes de leur assemblée les possibilités suivantes :

- 1) La municipalité, propriétaire du réseau, assure par l'intermédiaire d'entreprises compétentes l'entretien sur la totalité du réseau de rejet. Les charges seront facturées par la mairie au GIE. Une charte de bonne pratique devra être signée par tous les utilisateurs.
- 2) La municipalité, propriétaire du réseau, n'intervient pas dans l'entretien du réseau. Le GIE en assurera l'entretien et en réglera directement la charge.

L'entretien actuel se poursuivra jusqu'à la signature de la nouvelle convention à intervenir après fusion des 2 GIE, cette fusion devant intervenir prochainement.

#### **10. Demande de subvention de l'association HUMAFRICA**

Le maire donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée Mathilde RIHOUEY.

*« Monsieur le maire,*

*Pour faire suite à notre entretien du 13 avril 2016, je me permets de vous transmettre ci-joint une plaquette présentant le projet de l'association HUMAFRICA.*

*Étudiante en deuxième année à l'IUT de gestion des entreprises et des administrations de Vannes, je dois présenter un projet tutoré me permettant de valider mon diplôme. J'ai choisi de m'engager dans une mission humanitaire, organisée par l'association HUMAFRICA, qui prévoit, d'une part, de convoier vers le Maroc du matériel pédagogique, en 4L, et, d'autre part, d'assurer sur place la rénovation d'une école et d'une crèche, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques et la réhabilitation électrique de salles de cours. Ce projet nécessite un financement de 6 000 € pour les 6 étudiants engagés dans cette action. C'est pourquoi je sollicite votre conseil municipal pour obtenir une subvention, même symbolique, qui me permettra de valoriser pendant cette mission l'image dynamique de ma commune.*

## CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

### Séance du mardi 03 mai 2016

*Je vous remercie vivement de l'attention que vous porterez à ma démarche et vous prie de recevoir, monsieur le maire, l'assurance de mes respectueuses salutations.*

*Signé Mathilde RIHOUEY »*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'association HUMAFRICA.

#### **11. Parcelles mobilhomes – changement de locataire**

Le maire informe le conseil municipal du changement de locataire suivant :

Parcelle 20B : monsieur Jean-Pierre BEAUVALLET a vendu son mobilhome à monsieur et madame Pascal LEPAGE, domiciliés à la Barre de Semilly.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

#### **12. Projet d'aménagement et de culture de jardins partagés**

Le maire rend compte au conseil municipal d'une demande de mise à disposition de petits espaces pour aménagement et culture de jardins partagés dans la commune. Il propose au conseil municipal l'arrière de la mairie et un terrain communal jouxtant la rue Serpentine.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, donne son accord de principe pour le terrain communal de la rue Serpentine. Il charge Jean-Claude LECONTE du suivi de cette demande.

#### **13. Demande de madame Annick SOLER**

Le maire donne lecture de la demande de madame Annick SOLER, qui a créé depuis peu un atelier d'art en peinture sur bois, « Magorail ». Elle souhaiterait exposer et vendre ses créations sur la place de Zimmerbach le mercredi matin de juin à octobre et également exposer et vendre sur le camping municipal pendant la saison estivale.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, donne son accord et charge la maire-adjointe et la responsable du camping du suivi de cette affaire.

#### **14. Banque Alimentaire**

Le maire indique que le mercredi 11 mai, c'est l'équipe blainvillaise de la Banque Alimentaire, animée par Anne-marie DAUVIN, qui assurera le transport des denrées.

#### **15. Compteurs Linky**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par des administrés souhaitant refuser les nouveaux compteurs EDF appelés compteurs Linky. Ces derniers seraient dangereux pour la santé. Il exprime le souhait de constituer un groupe de travail sur le sujet, qui pourrait être dirigé par Alain MARIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.